

## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

### **Empiètement sur chaussée, restriction sur section courante, Circulation alternée par feux tricolores Extension du réseau Enedis**

Nous, Maire de la commune de VELLERON (Vaucluse)

VU :

- Le Code de la Route,
- le Code Général des Collectivités territoriales
- l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation
- 

Vu la demande en date du 08/02/2021 par l'entreprise F.G.M. – 205 chemin de Malemort – 84380 MAZAN ;

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : empiètement sur chaussée, circulation alternée par feux tricolores, à compter du **08/03/2021 jusqu'au 23/04/2021**, lors de travaux de pose de câble BT en tranchée de 600 mètres pour une extension de réseau Enedis dans le lieu suivant :

➤ **Chemin de la Garonne**

Les travaux seront réalisés par l'entreprise : F.G.M. – 205 chemin de Malemort à MAZAN 84380. Représentée par M. BALDACCHINO 04.90.69.82.43.

### **ARRÊTÉ :**

**Article 1** – A compter du 08/03/2021 jusqu'au 23/04/2021, Chemin de la Garonne, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes : empiètement sur chaussée, restriction sur section courante et circulation alternée par feux tricolores, dans la zone des travaux.

**Article 2** – La signalisation réglementaire et une zone de sécurité seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** - L'entreprise sera en charge de réaliser les travaux de remise en l'état et à l'identique la chaussée, après que les travaux de chantier soient terminés.

**Article 4** – Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**Article 5** – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Maire de la commune
- La Police Municipale de la Commune
- Le Service Technique de la Commune
- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Pernes les Fontaines
- Monsieur le Directeur de l'entreprise chargée des travaux

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à VELLERON,  
Le 26 février 2021

Le Maire,  
M. Philippe ARMENGOL

P/o Le Maire par délégation  
Hervé Berenguer

